DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015

Délibération n° 2015.12.364

Etablissement public foncier de Poitou-Charentes : 'avenant n°4 à la convention projet "Quartier Gare 2017" d'Angoulême LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 09 décembre 2015

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents:

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Armand DEVANNEAUX à Anne-Marie BERNAZEAU, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s):

Françoise COUTANT

Absent(s):

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE, Armand DEVANNEAUX, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015

DELIBERATION N° 2015.12.364

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur: Monsieur PERSYN

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES : 'AVENANT N°4 A LA CONVENTION PROJET "QUARTIER GARE 2017" D'ANGOULEME

Par délibération n°249 du 10 décembre 2009, dans le cadre du projet de réaménagement du quartier de la gare à Angoulême, a été approuvée une convention-projet « ZAC Gare » sur les communes d'Angoulême et Gond-Pontouvre, rattachée à la convention-cadre « HABITAT » conclue en 2010 avec l'EPF Poitou-Charentes.

Par la suite, un premier avenant a été approuvé par le conseil communautaire du 3 novembre 2011, ayant pour objet l'élargissement du périmètre d'intervention de l'EPF PC à une parcelle.

Un second avenant est ensuite intervenu le 13 décembre 2012 afin de modifier le périmètre d'intervention de l'EPF PC, de réduire l'engagement financier de l'EPF PC et de proroger la durée de la convention au 31 décembre 2015.

Enfin, dans la mesure où la convention n'est pas pleinement réalisée, un avenant n°3 a été approuvé par délibération n°355 du 15 octobre 2015 pour prolonger la durée d'exécution de cette convention de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans le cadre d'un projet d'acquisition et de cession des locaux actuels du Secours Populaire, il est aujourd'hui proposé un quatrième avenant pour modifier le périmètre d'intervention de l'EPF. Trois périmètres de veille viendront élargir le périmètre initial de la convention. Il s 'agit des propriétés :

- Du Secours Populaire (Rue Souchet parcelle AT 472)
- De la SA le Foyer (Rue Guy Ragnaud parcelle AV 322)
- De la CAPEB (rue Guy Ragnaud parcelle AV 383)

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 18 novembre 2015,

Je vous propose:

D'APPROUVER l'avenant n°4 à la convention-Projet « Quartier Gare 2017 » à Angoulême liant l'EPF PC à GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant et tout document afférent.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
16 décembre 2015	16 décembre 2015